

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 4 avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Olivier CHARRET à Marc CANTON, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2025-18 : Travaux au préau de l'école : participation ALSH

Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de travaux de rénovation énergétique au niveau du préau de l'école primaire d'Asson (isolation du plafond, remplacement des menuiseries, climatisation réversible, peinture et électricité)

Estimés à environ 72 000 € HT, ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de l'école mais également du Centre de Loisirs.

Considérant le fait que le préau est inoccupé environ 120 jours par an (week-end + 2 semaines de vacances de Noël + 2 semaines fin août), le pourcentage d'utilisation du préau par type d'utilisation est établi sur une base de 245 jours d'utilisation (365 – 120) :

	Nombre de jours /an	%
Ecole	144	58,8 %
ALSH et mercredis 6 semaines l'été + 6 semaines petites vacances scolaires (sauf Noël) + 36 mercredis d'école	96	39,2 %
Divers (élections, animations) 5 jours en moyenne	5	2 %
TOTAL	245	100 %

Considérant que le taux d'occupation des centres de loisirs est de 39 %, il apparaît cohérent de prévoir un virement proportionnel de 28 000 € (39 % de 72 000 €) du budget annexe Centre de Loisirs vers le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de prévoir un virement de 28 000 € du budget annexe Centre de Loisirs vers le budget principal de la commune.

PRÉCISE que ces virements sont prévus aux budgets 2025 (en dépenses pour le budget Centre de loisirs et en recettes pour le budget principal)

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

